

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

**Candidature de la CCKB à l'appel à projets 2019
du Département pour le développement des Sports Nature**

Le Président expose que, lors de la séance du 11 avril 2019, la CCKB, dont la candidature avait été retenue par le Département au titre de l'appel à projets 2018 pour le développement des Sports Nature, avait décidé d'investir dans le renouvellement, la modernisation et l'adaptation des équipements en faveur de 3 pôles et 3 acteurs stratégiques sur le territoire, à savoir :
l'APAPP pour le pôle de Trémargat avec la base de Pen Ar C'Hoat
l'ALAC-CB pour le pôle de Glomel avec la base de Créharer et le camping de l'étang du Corong
Breton Bikes pour le pôle de Bon Repos/Gouarec via les activités au départ du camping de Gouarec

En vue de développer l'attractivité et l'accessibilité des activités sport/nature sur le Kreiz Breizh, et après avoir concerté son office de tourisme et les 3 acteurs précités, la CCKB s'est alors engagée à contribuer à l'acquisition d'équipements, dans la limite d'un montant éligible et plafonné à 40 000 € par le Département et selon la clef de répartition financière suivante :

- ✓ une subvention à hauteur de 50 % du Département dans le cadre de l'appel à projets 2018,
- ✓ une contribution à hauteur de 25% de la CCKB au titre de sa compétence tourisme,
- ✓ une prise en charge à hauteur de 25 % par les utilisateurs qui bénéficient d'une mise à disposition du matériel sur une période d'1 an et en deviendront propriétaires une fois leur participation soldée.

Sur cette première phase d'appel à projets, l'investissement s'est chiffré à 39 980 € et a permis d'acquérir de nombreux équipements, considérés comme prioritaires, par les acteurs partenaires :

Pôles Sport/Nature du Kreiz Breizh	Dépenses réalisées dans le cadre de l'appel à projets 2018
Pôle Bon Repos/Gouarec Partenaire : Breton Bikes	1 ponton modulaire et 4 kayaks 3 700 €
Pôle Trémargat Partenaire : APAPP	15 kayaks, 5 dossierets handicap, 5 pagaies réglables, 4 potences handicap pour tir à l'arc, 1 aviron à adapter, 12 gilets, 2 GPS géocaching 17 970 €
Pôle Glomel Partenaire : ALAC- CB	15 VTT, 35 casques VTT, 9 trottinettes électriques, 4 vélos électriques, 10 kayaks, 30 gilets, 26 casques kayaks, 3 paddles, 3 pagaies, 2 antivols vélo 18 310 €
TOTAL	39 980 €

Concernant la phase d'appel à projets 2019, et tel que prévu dans le projet initial échelonné sur plusieurs années, il est envisagé de répondre à un besoin récurrent, formulé par plusieurs acteurs Sport/Nature, à savoir les bases nature/nautique ainsi que les offices des sports du territoire.

Avec peu de moyens pour transporter le public ou les équipements, ces acteurs sont souvent contraints de restreindre leurs activités et de limiter la jauge de leur public. De ce fait, ils sollicitent régulièrement la mise à disposition de minibus à la CCKB, véhicules difficilement accessibles et réservés prioritairement aux centres de loisirs communautaires, ou sont dans l'obligation de louer.

Les enjeux sur la capacité de transport et de mobilité sont multiples pour ces partenaires.

Pour l'APAPP, il s'agit notamment de :

- conforter l'existant en période estivale, en multipliant sa capacité de transport vers différents sites du Kreiz Breizh (Camina à Plélauff 1 fois/sem avec tir à l'arc et kayak ; Viaduc de Dalouas 2 fois/sem avec descente en rappel ; Lac de Glomel 1 à 5 fois/sem pour encadrer les groupes du camping, de l'alsh ou encore leurs propres groupes avec mur d'escalade, tir à l'arc, course d'orientation, kayak, pêche ou jeux collectifs...)
- développer et proposer la descente en rappel à tous les groupes accueillis à la base de Trémargat,
- organiser davantage de Camp Aventure à la semaine (anciennement Cap Armor) et élargir les lieux de pratique (Viaduc de Dalouas, glissières de Glomel, piscine de Gouarec, spectacle de l'Abbaye de Bon Repos...)
- conforter et développer les déplacements existants vers le public spécialisé (Association Hospitalière de Bretagne à Plouguernevel 1 à 3 fois l'année avec tir à l'arc et géocaching ; Maison d'accueil spécialisé à Callac durant « la semaine du handicap » 5 jours l'année avec tir à l'arc, géocaching, escalade et bientôt kayak...)
- développer les possibilités de transport adapté pour le public en situation de handicap,
- travailler davantage en partenariat avec la Ferme Pédagogique de Trémargat qui accueille et héberge du public spécialisé, etc...

Pour l'ALAC-CB et Breton Bikes, il s'agit de développer le système de navettes le long du Canal de Nantes à Brest, entre la base de Créharer et le camping de Gouarec, mais également de répondre au besoin de transport lors des pics de fréquentation.

Pour les Offices des Sports, il s'agit de développer la capacité de transport de leurs adhérents et d'élargir leur public en ciblant davantage les adolescents dans le cadre de nouveaux programmes d'activités et de sorties à leur proposer durant les vacances scolaires.

Pour ces différentes raisons, le Président invite le Conseil Communautaire à acquérir un transporteur TPMR 9 places (modulable pour fauteuils roulants avec attache et remorque) et à solliciter le Département à hauteur de 50% sur une dépense estimée à 40 000 € HT, correspondant au plafond de dépense éligible par le Département

Cet équipement resterait propriété de la CCKB et serait mutualisé et mis à disposition des acteurs Sport/Nature du Kreiz Breizh, précités ci-dessus.

Pour l'éventuelle troisième phase de l'appel à projet, l'objectif serait de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs et de cibler les besoins collectifs et complémentaires en termes d'équipements structurants et innovants, en vue de rendre toujours plus attractives et accessibles les activités Sport/Nature sur le territoire du Kreiz Breizh.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ solliciter le Département des Côtes d'Armor au titre de l'appel à projets 2019 pour le développement des Sports Nature,
- ✓ acquérir un transporteur TPMR 9 places (modulable pour fauteuils roulants avec attache et remorque) après obtention de l'accord de subvention du Département,
- ✓ établir, le cas échéant, les règles et les modalités de mise à disposition de ce véhicule, ainsi que les conventions destinées aux acteurs Sport/Nature du Kreiz Breizh.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

